



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 9 avril 2024 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n^o 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n^o 2
M. Jonathan Goupil, conseiller n^o 3
M. Simon Mayer, conseiller n^o 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n^o 5

Est Absent :

M. Gabriel Girard, conseiller n^o 6

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/
greffière-trésorière

9048-04-24

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

9049-04-24

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 13 février, 12 mars 2024, ainsi que la séance extraordinaire du 15 mars 2024

ATTENDU QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 13 février et du 12 mars 2024, ainsi que la séance extraordinaire du 15 mars 2024 ont été remis électroniquement le 5 avril 2024 à tous les élus et élues ;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux soient adoptés et signés, tout comme s'ils avaient été lus.

« Adopté »

9050-04-24

Adoption des comptes et salaires du mois de mars 2024, ont été vérifiés par M^{me} Cindy Paquin, conseiller no 5 et M. Jonathan Goupil, conseiller no 3

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les comptes au montant de 148 284.93 \$ et les salaires nets au montant de 39 804.05 \$, du mois de février 2024, vérifiés par



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Mme Cindy Paquin, conseiller no 5 et M. Jonathan Goupil, conseiller no 3 et ils confirment que tout est conforme.

« Adopté »

Première période de questions (15 minutes)

Il y a (3) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Le Relais – Terrains possibles;
- PV et séances en ligne;

La période de questions commence à 20 h 08 pour se terminer à 20 h 18.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapports de Edith Lebel, DG/GT;
- Rapports de Kathy Viel, DGA;
- Rapport de Simon Gélinas, Agent de développement - loisirs et communication;
- Rapport de Audrey Leroux, bibliothèque;
- Rapport des heures en urbanisme;
- Calendrier du Centre Richelieu pour le mois de mars 2024;
- Correspondance;
- Information et échange;

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Adoption de l'échelle salariale des étudiants;
- 6.2 Abolition du poste de coordonnateur aux travaux publics;
- 6.3 Autorisation pour l'inscription des membres du CCU à la formation obligatoire;
- 6.4 Autorisation de la dépense pour la modification de l'éclairage au bureau municipal;
- 6.5 Ajustement du budget de l'OMH;
- 6.6 Autorisation pour l'activité Éco-Bazar;
- 6.7 Autorisation de la collecte des encombrants;
- 6.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 192-04-2024 modifiant le règlement sur les permis et les certificats # 180-11-2021;
- 6.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 193-04-2024 modifiant le règlement sur le lotissement # 06-08-95;
- 6.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 194-04-2024 modifiant le règlement 10-08-95 relatif au PIIA;
- 6.11 Ajustement au poste de l'employé 13-0161;
- 6.12 Ajustement au poste de l'employé 13-0148;
- 6.13 Autorisation de location avec option d'achat pour le 40 chemin de l'Eske;
- 6.14 Autoriser les travaux de l'œuvre d'Émilie B. Côté;
- 6.15 Autorisation de reddition de compte au PRABAM;
- 6.16 Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- 6.17 Autorisation de destruction d'archives;
- 6.18 Autorisation de déplacement pour le chef d'équipe et l'agent de développement;
- 6.19 Création d'un poste d'adjoint/e administratif/ve aux travaux publics.



No de résolution
ou annotation

9051-04-24



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Adoption de l'échelle salariale des étudiants

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite mieux organiser la rémunération des étudiants;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est important de reconnaître le travail de nos employés étudiants et de leur offrir un système de rémunération équivalent aux autres employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve l'échelle salariale tel que présenté;

QUE cette échelle salariale soit effective le 1^{er} juin 2024.

« Adopté »

9052-04-24

Abolition du poste de coordonnateur des travaux publics

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite revoir sa structure organisationnelle afin d'être plus efficace et proactif;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines s'est rencontré le 25 mars 2024 et a discuté de la structure organisationnelle de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville abolisse le poste de coordonnateur des travaux publics.

« Adopté »

9053-04-24

Autorisation pour l'inscription des membres du CCU à la formation obligatoire

ATTENDU QU'à partir du 1^{er} juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu trois (3) offres de service par des organismes qui offriront la formation soit :

- Firme d'avocat Deveau : 2000.00 \$ pour 6 personnes
- Formation municipale : 160.00 \$ par personne



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

- Association québécoise d'urbanisme : 125.00 \$ par personne pour les non-membres

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'inscription de tous les membres du CCU (8 personnes, dont 3 conseillers, 4 citoyens et 1 employé municipal) à la formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme.

« Adopté »

9054-04-24

Autoriser une dépense pour la modification de l'éclairage au bureau municipal

ATTENDU QUE les lumières fluorescentes du bureau municipal sont désuètes et que les ballasts nécessitent un remplacement imminent;

ATTENDU QUE l'installation de panneaux DEL est admissible à un retour de 696.00\$ avec Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'utilisation du PRABAM pour remplacer les lumières du bureau municipal;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la dépense chez Bellehumeur électrique de 2987.43\$ plus les taxes.

« Adopté »

9055-04-24

Révision du budget de l'Office municipal d'habitation (OMH)

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé un budget 2024 révisé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Lorrainville au 1^{er} mars 2024 soit approuvé.

La contribution de la municipalité de Lorrainville est de 4 238 \$ sur un budget de 7 000 \$ pour l'année 2024.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

9056-04-24



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Autorisation de l'activité Éco-Bazar

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite organiser un « Rallye des ventes de garage » et en améliorer le concept;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'organisation du nouveau Éco-Bazar, qui aura lieu le 25 mai 2024, où il y aura des tables pour ventes de garage et aussi des ventes et échanges de vêtements, de petits animaux, de plantes, de livres ainsi qu'une distribution d'arbres;

QUE le coût d'inscription soit fixé 20,00 \$ pour la location d'une table au Centre Richelieu;

QUE les ventes de garage dans les cours privés soient sans frais la journée du 25 mai 2024.

« Adopté »

9057-04-24

Autorisation pour la collecte des encombrants

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite faire une collecte d'encombrants à la suite de l'« Éco-Bazar » qui aura lieu le 25 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le service des travaux publics à faire la collecte d'encombrants la semaine du 27 au 31 mai 2024 et en assume les coûts tel que budgété;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville avise l'Écocentre de Fabre.

« Adopté »

9058-04-24

Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 192-04-2024 modifiant le règlement sur les permis et les certificats # 180-11-2021

Avis de motion est donné par Mme Nathalie Goulet conseillère # 2, qu'à une séance ultérieure sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement # 192-04-2024 modifiant le règlement sur les permis et les certificats # 180-11-2021.

Des copies du projet de règlement sont déposées et disponibles au bureau municipal.

Un projet de règlement a été déposé le 9 avril 2024.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Le but de cette modification est d'actualiser le contenu dudit règlement et d'améliorer la gestion du territoire municipal, conformément à l'intérêt public.

« Adopté »

9059-04-24

Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 193-04-2024 modifiant le règlement sur le lotissement 06-08-95

Avis de motion est donné par Mme Cindy Paquin conseillère # 5, qu'à une séance ultérieure sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement # 193-04-2024 modifiant le règlement sur le lotissement # 06-08-95.

Des copies du projet de règlement sont déposées et disponibles au bureau municipal.

Un projet de règlement a été déposé le 9 avril 2024.

Le but du règlement est de préciser les dimensions minimums de terrain et les opérations cadastrales soumises au règlement.

« Adopté »

9060-04-24

Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 194-04-2024 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) # 10-08-95

Avis de motion est donné par M. Simon Mayer conseiller # 4, qu'à une séance ultérieure sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement # 194-04-2024 modifiant le règlement relatif au PIIA # 10-08-95.

Des copies du projet de règlement sont déposées et disponibles au bureau municipal.

Un projet de règlement a été déposé le 9 avril 2024.

Le but du règlement est de ne plus soumettre les projets résidentiels aux dispositions du PIIA sur les stationnements, préciser les projets agricoles assujettis et augmenter les amendes.

En vertu du règlement du PIIA, certaines demandes de permis nécessitent une étude par le comité consultatif d'urbanisme. Désormais, les stationnements des projets résidentiels ne seront plus soumis au PIIA. La liste des projets agricoles soumis au PIIA est réduite. Les rénovations de façades commerciales seront exclues. Les amendes sont augmentées.

« Adopté »

9061-04-24

Ajustement au poste de l'employé 13-0161

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a embauché l'employé 13-0161 par la résolution no 8808-03-23;

ATTENDU QUE dans sa résolution d'embauche, le conseil municipal avait situé l'employé à l'échelon 1 de la table salariale



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

des journaliers opérateur, moins un dollar, car il n'avait pas son permis de conduire de classe 3;

ATTENDU QUE le conseil mentionnait aussi dans sa résolution d'embauche, que l'employé aurait le taux de la table salariale en vigueur lorsqu'il obtiendrait son permis de conduire de classe 3;

ATTENDU QUE l'employé 13-0161 a fourni les documents démontrant l'obtention de son permis de conduire de classe 3 en date du 14 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise d'intégrer sans pénalité, l'employé 13-0161, à son échelon salarial en vigueur, à compter du 14 mars 2024.

« Adopté »

9062-04-24

Fin d'emploi de l'employé 13-0148

ATTENDU QUE l'employé 13-0148 a reçu des avis les 18 et 25 mars 2024 concernant sa tâche à la municipalité;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines s'est rencontré le 25 mars 2024 et a débuté un travail de changement au niveau de sa structure organisationnelle;

ATTENDU QUE l'employé 13-0148 a reçu un avis le 28 mars 2024 concernant l'abolition de son poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte de la fin d'emploi de l'employé 13-0148 en date du 12 avril 2024.

QUE l'employé termine le 10 avril et sera rémunéré jusqu'au 12 avril 2024.

« Adopté »

9063-04-24

Autorisation de location avec option d'achat pour le 40 chemin de l'Esker

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande pour faire la location avec option d'achat pour la petite terre au 40 chemin de l'Esker;

ATTENDU QUE le prix de vente pour ce terrain a été fixé par la résolution 8828-10-23 à 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

3989



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte de faire la location avec option d'achat du 40 chemin de l'Esquer, si le plan d'affaires présenté est accepté dans le cadre des projets des Petites Terres;

QUE, lorsque le plan d'affaires sera accepté, le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière à vérifier et rédiger un contrat de location avec option d'achat pour validation auprès du conseil.

« Adopté »

9064-04-24

Autoriser les travaux de l'œuvre d'Émilie B. Côté

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a eu la présentation avec modifications, de l'œuvre artistique d'Émilie B. Côté pour le parc des Moussaillons;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville ne souhaite pas continuer avec le projet tel que présenté.

« Adopté »

9065-04-24

Autorisation de reddition de compte au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a alloué un montant de 100 892 \$ dans le cadre du PRABAM 2021-2024;

ATTENDU QUE les compensations visent des travaux de rénovation, de réfection, de mise aux normes, d'agrandissement ou de construction sur les infrastructures à vocation municipale et communautaire;

ATTENDU QU'une reddition de comptes finale est exigée par le PRABAM pour permettre le versement de l'aide financière.

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de l'utilisation des compensations visant des travaux de rénovation, de réfection, de mise aux normes, d'agrandissement ou de construction sur les infrastructures à vocation municipale et communautaire conformément aux objectifs du PRABAM, soit :



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- La réfection du bâtiment du puit d'eau potable;
- La modification du système de serrures et la mise aux normes des branchements aux services d'urgence au Centre communautaire et au bureau municipal;
- La modification de l'éclairage au bureau municipal, au garage municipal et à l'entrepôt municipal.

« Adopté »

9066-04-24

Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE la directrice générale / greffière-trésorière soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

« Adopté »

9067-04-24

Autorisation de destruction d'archives

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté un calendrier de conservation et pour respecter l'article 6.4 « Application du calendrier de conservation », avant la destruction il faut acheminer la liste des dossiers au détenteur principal :

102-101		Avis de convocation, préparation réunions conseil, ordre du jour	2021	2/0/T
102-111		Comités, réunions internes : CCU, comité Famille, syndicat, voirie	2021	2/0/T
105-131	11-130	Permis, certificats temporaires - brûlage, colportage, circulation	2020	3/0/D
105-142	01-520	Avis juridique	2016	7/0/D



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

106-100	01-430	Assurances générales, contrat de services	2020	888/3/D
106-100	06-140	Rapport d'accidents et incidents impliquant les véhicules	2018	5/0/D
107-130	01-720	Élection (registre du scrutin)	2021	888*/1/T
107-160	01-740	Suivi électoral: registre table vérif., personnel électoral, relevés, etc.	2011	5/5/D
112-120		Correspondances diverses	2021	2/0/D
113-110		Plaintes des contribuables	2018	888*/5/D
114-000		Demandes des contribuables, appui financier	2021	2/0/D
114-240		Organisme (MRCT, GAMME, OMH, CAGE, etc.)	2021	2/0/D
114-300		Organisme privé (permis, manif., etc)	2021	2/0/D
206-140	05-310	T4 et relevé 1, sommaire retenu à Revenu Québec et ARC	2016	2/5/D
207-000		Comptes à payer et à recevoir	2016	2/5/D
207-110		Feuille de temps et temps supplémentaire 2014 à 2020	2020	1/0/D
207-110	05-310	Fournisseurs et journaux, incl. quote-part (MRCT, OMH, etc.)	2016	2/5/D
207-110	05-310	Revenus, incl. quote-part, amendes, infractions, locations	2016	2/5/D
207-110	05-310	Paie (personnel et élus)	2016	2/5/D
208-131	05-510	Perception des taxes, faillites et vente non-paiement des taxes	2016	888*/6/D
208-113	05-510	Rôle de perception	2013	2/8/D
208-115	05-530	Exemptions concernant taxe foncière	2014	9/0/D
208-140		Subventions reçues par la municipalité	2016	888*/6/D
208-140		Compensations tenant lieu et remboursements	2016	2/5/D
208-164		Animaux - licences émises	2016	2/5/D
208-165	05-310	Droits carrières-sablières, autres revenus	2016	2/5/D
301-140		Concours d'emploi	2021	2/0/D
301-151		Offres de service, curriculum vitae	2022	1/0/D
301-153		Programme gouvernement (emploi d'été, etc)	2016	888*/0/D
302-000		Dossier du personnel (volet médical)	2013	888*/10/D
302-000		Dossier du personnel (volet rémunération)	2013	2/5/D
305-100	02-820	Syndicat: documents cotisations, demandes d'adhésion	2017	1/4/D
401-112	01-410	Soumissions non retenues (refusées ou rejetées)	2019	3/0/D
	01-420	Garanties		888/0/D
402-111	06-150	Carnets Ronde de sécurité des véhicules	2022	1/0/D
402-130		Disposition ressources matérielles (contrat et facture)	2018	888*/3/D
501-116		Constats d'infraction émis par les policiers, payés à la municipalité	2021	888*/2/D
502-114		CAUAT : appels incendie et feuille de temps pompiers		888*/0/D
706-103		Feuillet de contrôle REL - registre visiteurs, matières	2021	1/1/D
707-101		Projet GIRAT et inforoute municipale	2017	2/3/D
709-113		Analyse d'eau potable	2018	2/2/T
802-102	11-120	Activités de loisirs, culture - organisation et logistique	2020	1/0/D
802-114		Évènements spéciaux (Noël, St-Jean, autres)	2020	3/0/T
802-125	11-130	Dossiers des jeunes du camp de jour	2020	3/0/D



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la destruction sécuritaire des documents ci-haut mentionnés;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la destruction par déchiquetage; à être effectuée par le personnel administratif.

« Adopté »

9068-04-24

Autorisation de déplacement pour essayer et inspecter de la machinerie

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du chef d'équipe pour aller essayer et inspecter de la machinerie pour la voirie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le chef d'équipe des travaux publics ainsi que l'agent de développement à se rendre chez la compagnie MultiHog de Mont-Tremblant pour essayer et inspecter leur machinerie.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les dépenses de déplacement (frais de déplacement, hébergement et repas) selon le perdiem prévu au règlement de taxation.

« Adopté »

9069-04-24

Création d'un poste d'adjoint/e administratif/ve aux travaux publics

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a aboli le poste de coordonnateur aux travaux publics;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir une ressource pour effectuer les tâches administratives des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal procède à la création du poste d'adjoint/e administratif/ve aux travaux publics selon la description de tâche présentée, qui incluant les tâches administratives de bureau.

« Adopté »

3993



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a (3) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- CCU Réal Rheault;
- Sentier de ski de fond;
- Sentier de quatre-roues;
- Petites Terres.

La période de questions commence à 20 h 49 pour se terminer à 20 h 54.

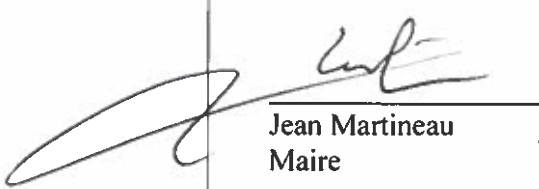
9070-04-24

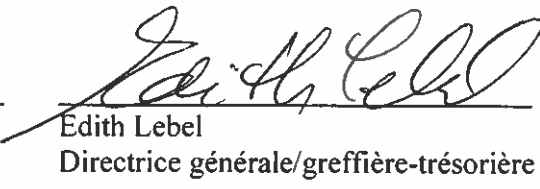
Levée d'assemblée

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 55.

« Adopté »


Jean Martineau
Maire


Edith Lebel
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

